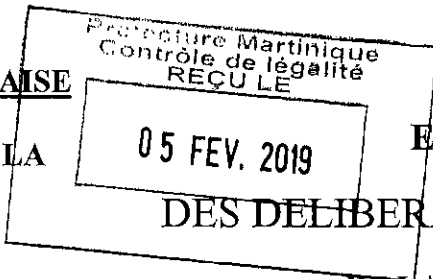


DEPARTEMENT DE LA
MARTINIQUE



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du mardi 06 novembre 2018

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Votants		
35	25	29		
		Dont procurations		
		04		
VOTES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions	N'ayant pas pris part au vote
29	29	00	00	00

L'an deux mille dix-huit et le six novembre, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc CLEMENTE, le Maire.

Etaient présents : MM Luc CLEMENTE, Fred DERNE, Marie GARON, Emile GONIER, Yolène LARGEN-MARINE, Félix CATHERINE, Christine ALIKER, Eric JULTAT, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Raphael BORDELAIS, Josiane NAPOLY épouse PUJAR, Gérard CHAUVET, Marie-Claude RAQUIL, Sainte-Claire JANVIER, Dominique CUPIT, William PAULIN, Nicole DUFEAL, Maurice JOSEPH-MONROSE, Marie-Victor PAIGERAC, Patrice CHARLEBOIS, Victorien QUIMBERT, Jean-Luc GRABIN, Marinette TORPILLE.

Absents excusés : MM Arlette BRAVO-PRUDENT, Patrick FLERIAG, Danielle MINIETTY épouse RAYMOND, Laurie ABAUL, Joseph Armand BRAY, Christian DORDONNE, Renaud SAINT-ALBIN.

Procurations : MM Arlette BRAVO-PRUDENT, MM Patrick FLERIAG, Danielle MINIETTY épouse RAYMOND, Laurie ABAUL, Joseph Armand BRAY, Christian DORDONNE ont respectivement donné procuration à Josiane NAPOLY épouse PUJAR, Marie GARON, Marie-Victor PAIGERAC, Patrice CHARLEBOIS, Maurice JOSEPH-MONROSE Yolène LARGEN-MARINE.

Absents : MM Maryse SOUFFLEUR épouse AUGUSTE-CHARLERY, Christophe AGELAN, Philippe TAIEB, Max ORVILLE, Léone VAILLANT épouse BARDURY.

Date de la convocation

31/10/2018

Date d'affichage

31/10/2018

Objet de la Délibération

AFFAIRES FONCIERES

Portage foncier par l'EPFL de l'acquisition d'un bien immobilier au quartier Fond Lahaye

Président de Séance :

Luc CLEMENTE

Secrétaire de Séance :

Yolène LARGEN-MARINE

**PORTAGE FONCIER PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL
DE L'ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER
AU QUARTIER FOND LAHAYE**

Le Conseil municipal :

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la consultation du Service des Domaines du 28 août 2018 ;
- Vu les conditions du portage foncier par l'EPFL ;

- Vu l'avis favorable à la Commission Grands Travaux et Equipements des Quartiers en date du 19 octobre 2018 ;
- Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 30 Octobre 2018 ;
- Vu l'avis favorable du Bureau municipal en date du 30 Octobre 2018 ;
- Vu le rapport de présentation transmis aux conseillers municipaux ;
- Considérant le projet de la ville d'améliorer la configuration du quartier Fond Lahaye, par l'aménagement d'un espace permettant notamment de fluidifier la circulation et faciliter la dépose des groupes scolaires ;
- Considérant la localisation des parcelles cadastrées section V-740 et V-741, d'une superficie totale de 187 m², rue Emmanuel RAVOTEUR au quartier Fond Lahaye ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **L'acquisition des biens immobiliers cadastrés section V-740 et V-741, d'une superficie totale de 187 m², dans le cadre d'un portage foncier par l'EPFL, est approuvée ;**
- **La signature de la convention de portage foncier afférente est approuvée ;**
- **Mandat est donné à monsieur le Maire pour signer la convention ainsi que tout acte ou document se rapportant à cette opération.**

Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher, le 31 JAN 2019
Le Maire,

Luc Clémenté
LUC CLÉMENTÉ

